

5ème Forum mondial de l'eau
Processus ministériel

***Déclaration ministérielle
d'Istanbul***

Ministère des Affaires étrangères de Turquie
Conseil mondial de l'eau
22 mars 2009

Déclaration ministérielle d'Istanbul– 22 mars 2009

Nous, les Ministres et les Chefs de délégations réunis à Istanbul, en Turquie, du 20 au 22 mars 2009 à l'occasion du 5^{ème} Forum mondial de l'eau, « Bridging Divides for Water », sommes déterminés à relever les défis mondiaux liés à l'eau dans le contexte du développement durable. Par conséquent, nous :

Réaffirmons les engagements pris antérieurement par les gouvernements en vue d'atteindre les objectifs internationalement reconnus sur l'eau et l'assainissement, y compris ceux de l'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et reconnaissons les décisions de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD), les accords multilatéraux pertinents pour l'eau, l'usage de l'eau, l'assainissement et la santé.

Reconnaissons le besoin d'atteindre la sécurité en eau. À cette fin, il est essentiel d'augmenter l'adaptation de la gestion de l'eau face aux changements mondiaux et d'améliorer la coopération à tous les niveaux.

Reconnaissons que le monde fait face à des changements rapides et sans précédent, incluant la croissance démographique, la migration, l'urbanisation, le changement climatique, la désertification, la sécheresse, la dégradation et l'usage des sols, les changements économiques et alimentaires. Nous reconnaissons, en particulier, les enjeux spécifiques auxquels sont confrontés différentes parties du monde, dont l'Afrique en particulier, pour réaliser les ODM et atteindre un niveau acceptable de sécurité en eau pour le développement économique.

Par conséquent, nous les Ministres et les Chefs de délégations, présents lors de la Conférence ministérielle du 5^{ème} Forum mondial de l'eau, partageons les mêmes vues concernant les points suivants :

1. Nous intensifierons nos efforts en vue d'atteindre les objectifs internationalement reconnus comme les ODM et pour améliorer l'accès à une eau potable et salubre, à l'assainissement, à l'hygiène et à des écosystèmes sains le plus rapidement possible par le biais de politiques appropriées et de ressources financières adéquates à tous les niveaux.

2. Nous renforcerons notre soutien à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau des systèmes du bassin versant, du bassin hydrographique et des eaux souterraines, au sein de chaque pays, et le cas échéant, par le biais de la coopération internationale afin de satisfaire équitablement, entre autres, les demandes économiques, sociales et environnementales en vue de répondre à l'impact des changements mondiaux, en tenant compte des intérêts des parties prenantes en utilisant un processus participatif de prise de décision et de planification et en établissant en parallèle des liens plus étroits entre les secteurs pertinents afin d'arriver à des solutions bénéficiant à toutes les parties.

3. Nous nous efforçons d'améliorer la gestion de la demande en eau, de la productivité et de l'efficacité de l'eau pour l'agriculture, y compris le cas échéant en créant un réseau d'irrigation, et d'améliorer l'agriculture pluviale afin d'augmenter la productivité des cultures et la conservation de l'eau, en vue d'atteindre une production durable et suffisante de nourriture pour les populations croissantes, de changer les modèles de consommation en améliorant les niveaux de vie, particulièrement dans les zones rurales, et de mettre terme à la pauvreté et à la faim, en accord avec les objectifs de développement internationalement reconnus et les autres obligations / accords internationaux pertinents.

4. Nous soutenons des projets de développement menés nationalement au sein de différents secteurs liés à l'eau, et en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et énergétique et de l'éradication de la pauvreté. Nous travaillerons afin de créer de nouvelles infrastructures d'usage multiple et afin de maintenir, de renforcer et d'améliorer les infrastructures actuelles, comprenant le stockage d'eau, l'irrigation, la production énergétique, la navigation, la prévention et la préparation aux désastres, qui doivent être économiquement

saines, socialement équitables et durables pour l'environnement.

5. Nous renforcerons notre compréhension des impacts des changements mondiaux sur les ressources en eau, les processus hydrologiques naturels et les écosystèmes. Nous travaillerons afin de préserver les flux environnementaux, d'accroître la résilience des écosystèmes et de restaurer les dégradés, en profitant de nouveaux mécanismes et de partenariats avec les forestiers en vue d'améliorer les services forestiers liés à l'eau.

6. Nous renforcerons la prévention de la pollution des eaux de surface et souterraines générée par tous les secteurs, en appliquant dûment le principe pollueur-payeur, tout en approfondissant et mettant en œuvre la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux usées.

7. Nous tiendrons compte du besoin des zones souffrant de pénurie d'eau afin d'investir dans le dessalement et le traitement des eaux usées pour leur réutilisation et d'apporter un soutien technologique et un savoir-faire pour rendre ces procédés durables et abordables.

8. Nous respecterons le droit international protégeant les ressources en eau, les infrastructures d'eau et l'environnement en périodes de conflits armés et coopérerons dans l'approfondissement de son développement de si nécessaire.

9. Nous décidons de développer, mettre en œuvre et renforcer les plans et les programmes transnationaux, nationaux et/ou infranationaux afin d'anticiper et de répondre aux impacts éventuels des changements mondiaux. Les évaluations des conditions hydrologiques variables, des événements extrêmes liés à l'eau ainsi que la forme et de la fonctionnalité des infrastructures existantes sont essentielles dans ce contexte. En tenant compte de l'efficacité de l'eau, il faut amplifier les efforts d'investissements pour mettre en place des infrastructures, afin d'augmenter en particulier la capacité de stockage et de drainage.

10. Nous décidons de travailler de manière à prévoir et répondre aux désastres naturels et causés par l'homme, y compris les inondations et les sécheresses. Nous décidons d'agir, le cas échéant, depuis la gestion de crise à la préparation aux désastres et à la prévention de désastres causés par l'homme et à la gestion des risques en développant des systèmes d'alarme rapide, en mettant en œuvre des mesures structurelles et non structurelles, pour les ressources en eau et l'accès à l'eau et à l'assainissement, et en renforçant les capacités à tous les niveaux. Nous décidons également de prendre les mesures nécessaires d'atténuation post-désastre et de réhabilitation pour les personnes et les systèmes hydrologiques affectés.

11. Nous nous attacherons à améliorer les systèmes de suivi-évaluation liés à l'eau et de garantir que l'information utile soit mise librement à disposition auprès de toutes les populations concernées, y compris les pays voisins.

12. Nous clarifierons à tous les niveaux, le cas échéant, les rôles, les droits et les responsabilités de l'ensemble des acteurs. Nous promouvoir la coordination et les politiques transversales auprès des gouvernements nationaux et des autorités locales, principalement en vue de fournir aux individus un accès à l'eau et à l'assainissement, qui constitue un élément clé du développement durable, tout en assurant la fiabilité en accord avec les considérations sociales. Nous soutiendrons également différentes formes de partenariat.

13. En vue d'améliorer le niveau national de gouvernance du secteur de l'eau, le cas échéant, nous nous emploierons à :

- a) Promouvoir la réforme de la gestion institutionnelle de l'eau,
- b) Renforcer les lois et les cadres réglementaires du secteur de l'eau, améliorer l'obligation de rendre compte politique et administrative pour leur mise en œuvre, et assurer leur application effective,
- c) Éviter la corruption et améliorer l'intégrité dans la mise en œuvre des politiques, des plans et des pratiques liés à l'eau,
- d) Garantir la transparence au sein des processus décisionnels,
- e) Renforcer la participation publique de tous les acteurs de l'eau.

14. Nous soutiendrons la recherche scientifique, l'éducation, le développement et l'adoption de nouvelles technologies et l'élargissement des choix technologiques dans le domaine de l'eau et nous promouvons leur utilisation en vue d'un usage et d'une gestion durables des ressources en eau et afin d'améliorer les capacités d'adaptation et de résilience des sociétés. En vue d'améliorer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, nous réaliserons des efforts pour promouvoir la coopération internationale en termes de développement, d'application et de diffusion, y compris la diffusion de technologies, de pratiques et de procédés relatifs aux questions de l'eau, et d'autres études scientifiques, technologiques, socio-économiques et d'autres domaines.

15. Nous reconnaissons les discussions menées au sein du système des Nations Unies concernant les droits de l'Homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement salubres. Nous reconnaissons que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit de l'Homme essentiel.

16. Nous entreprendrons, le cas échéant, les actions concrètes et tangibles afin d'améliorer et de promouvoir la coopération sur l'usage durable et la protection des ressources en eau transfrontalières par le biais d'une action coordonnée des états riverains, en respect des accords existants et / ou d'autres accords pertinents en tenant compte des intérêts de l'ensemble des états riverains concernés. Nous travaillerons afin de renforcer les institutions existantes et d'en développer de nouvelles, le cas échéant et si nécessaire, et de mettre en oeuvre les instruments pour une gestion améliorée des eaux transfrontalières.

17. Nous invitons les organisations et les institutions internationales à soutenir les efforts internationaux en termes de diffusion majeure des expériences et du partage des meilleures pratiques en termes de réhabilitation, de protection, de conservation, de gestion et d'utilisation durables des ressources en eau.

18. Nous nous efforçons de donner la priorité à l'eau et à l'assainissement dans les plans et les stratégies de développement nationaux, de développer les plans de gestion de l'eau locaux et nationaux / régionaux ; allouer les ressources budgétaires adéquates à la gestion de l'eau et à la prestation de services d'assainissement ; mener des processus de coordination des donateurs et créer un environnement propice pour les investissements dans l'eau et l'assainissement. Nous nous efforçons de mobiliser les ressources de toutes les sources, y compris publiques y privées.

19. Nous promouvons l'usage effectif des ressources financières de toutes les sources, y compris en encourageant les institutions financières internationales, ainsi que le développement des partenaires et des pays bénéficiaires afin d'intensifier le soutien de la gestion de l'eau, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Nous nous efforcerons de soutenir de manière plus effective des systèmes accessibles et abordables de gestion financière, de crédit, et de soutien plus diversifiés.

20. Reconnaisant que de nouvelles ressources adéquates sont nécessaires à la réalisation des ODM, nous invitons la communauté internationale, les partenaires au développement et les sources privées de financement à investir des ressources financières afin de conclure les efforts réalisés par les pays en développement et les pays à économie de transition, en vue de développer la gestion des ressources en eau et de jeter les bases d'une infrastructure visant une croissance socio-économique soutenue, particulièrement en Afrique et dans les pays les moins avancés.

21. Nous reconnaissons le besoin de stratégies de recouvrement des coûts justes, équitables et durables et par conséquent nous promouvons et mettons en oeuvre des stratégies réalistes et durables pour le secteur de l'eau, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la qualité de l'eau et de l'assainissement. Nous reconnaissons que les approches et les outils exclusivement économiques ne peuvent à eux seuls saisir tous les aspects sociaux et environnementaux du recouvrement des coûts. Les stratégies de financement devraient se fonder sur le meilleur usage possible et la combinaison de tarifs appliqués à toute forme de services d'eau, de taxes et de transferts afin de couvrir les besoins liés au développement et à l'extension, l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

22. Nous reconnaissons finalement que l'eau est une question transversale. Par ailleurs, nous diffuserons notre message en dehors du secteur de l'eau, y compris auprès des plus hautes sphères politiques. Nous ferons de notre mieux pour suivre cette question afin de développer une gouvernance innovatrice, une gestion de la politique intégrée de l'eau, des cadres juridiques, des politiques intersectorielles, des mécanismes de financement et des technologies en les associant au développement des capacités. Par conséquent, nous, les Ministres et les Chefs de délégations présents lors de la Conférence ministérielle du 5^{ème} Forum mondial de l'eau, partageons les vues suivantes :

- **(A)** Transmettre les conclusions du Processus ministérielle du 5^{ème} Forum mondial de l'eau aux processus régionaux et internationaux pertinents,
- **(B)** Nous mettre au défi et inviter toutes les parties prenantes à tenir compte de cette déclaration ministérielle et de ses recommandations à incorporer, le cas échéant, dans nos politiques nationales liées à gestion et aux services des ressources en eau, et associer ces conclusions au 6^{ème} Forum mondial de l'eau, et prendre note du Guide pour l'eau d'Istanbul et de ses recommandations.
- **(C)** Continuer à travailler conjointement avec les Parlements et les autorités locales afin de répondre mutuellement aux questions d'assainissement,

Pour conclure, les Ministres et les Chefs de délégations présents lors de la Conférence ministérielle du 5^{ème} Forum mondial de l'eau souhaiteraient :

- **(D)** Remercier le Gouvernement de Turquie, la Municipalité métropolitaine d'Istanbul et le Conseil mondial de l'eau pour l'organisation du 5^{ème} Forum mondial de l'eau et de la Conférence ministérielle.
- **(E)** Faire part de leur gratitude aux gouvernements nationaux, aux organisations régionales et internationales et aux groupes de parties prenantes pour leur participation aux processus ministériels, régionaux et thématiques du 5^{ème} Forum mondial de l'eau.